

COMMISSION DES USAGERS

En application de l'article L1112-3 du Code de la santé publique et du décret n° 2005-213 du 2 mars 2005, il est instauré au sein de la Clinique Bouchard, une Commission des Usagers (CDU).

Cette commission a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge.

Dans le cadre de ses missions, la commission examine dans les conditions prévues aux articles R 1112-93 et R 1112-94, **les plaintes et réclamations qui ne présentent pas les caractères d'un recours gracieux ou juridictionnel** et veille à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

COMPOSITION DE LA CDU AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

Président de la Commission

- **Michael FABRE, Directeur d'Etablissement** - Représentant légal de l'établissement - 04.91.15.90.00

Titulaire Bouchard suppléant

- **Docteur Eric GLOWACZOWER** - Médiateur Médecin Gynécologue Obstétricien

Titulaires Bouchard

- **Corinne ZUCCHI** - Médiateur non Médecin (DSSI) - 04.91.15.90.06
- **Cecile MOSCHETTI** - Médiateur non Médecin (Cadre Maternité) - 04.91.15.90.02

Membre consultatif

- **Manon GARRIGUES** - Responsable Assurance Qualité - 04.91.15.94.05

Représentants des Usagers titulaires

- **Patrick D'ANGIO** - Association France Rein - pdangio@free.fr
- **Martine LOUIS** - Association CLCV Consommation Logement et Cadre de vie

Représentants des Usagers suppléants

- **Odile POULIN** - odile.poulin@sfr.fr

LA PERSONNE A SAISIR :

Toute plainte ou réclamation est à adresser à Nadine GORI, secrétaire de la CDU à : nadine.gori@elsan.care. Cette dernière y répondra dans les meilleurs délais et pourra procéder à la saisine du médiateur.